

En dehors du collectif, point de salut !



1 Nous sortons d'un mouvement inédit et marquant, au moment du baccalauréat. L'année vient de commencer et déjà les établissements explosent sous les effectifs, la charge et les conditions de travail. La souffrance au travail est sous-estimée par le ministre et le recteur de Créteil. Dans les collèges de l'académie, les effectifs confirment la note de la DEPP n° 19.06 de mars 2019 sur l'augmentation des élèves du second degré à chaque rentrée entre 2019 et 2023. En septembre, pas moins de 35 670 collégiens supplémentaires (+ 1,1%) ont été accueillis, dont 10 800 en sixième, alors même que les collèges subissent de fortes suppressions de postes. Les moyens demeurent insuffisants avec des empilements de dispositifs (Devoirs faits) et d'expérimentations imposées, y compris et surtout dans les établissements de l'éducation prioritaire. Les sureffectifs rendent quasi impossible l'inclusion non financée des élèves issus.e.s des dispositifs spécifiques (UPE2A, NSA, ULIS...) sauf à remettre en cause les seuils par division. Las, la révision de la carte de l'Éducation Prioritaire repoussée par le ministère à la rentrée 2020 fait craindre une réduction de l'EP aux seuls REP + actuels et une délabellisation progressive des collèges REP. La mise en place de la réforme du lycée engendre des dysfonctionnements des emplois du temps. Elle prône l'individualisme forcené et entraîne la fin du groupe-classe et des collectifs de travail. La limitation à 3 ou 5 élèves par classe pour une même spécialité implique l'intervention de plus de 35 enseignant-e-s pour une seule classe. La charge de travail due aux nouveaux programmes s'alourdit encore avec l'impréparation des prochaines évaluations. Avant même les résultats de l'enquête du SNES national, les remontées des lycées de l'académie montrent une très forte disparité : certains chefs annoncent le calendrier des

épreuves, déterminent qui choisira les sujets et qui les corrigera, d'autres n'ont rien préparé ou attendent. On se rappellera – avant toute discussion avec les chefs d'établissements – que la rémunération pour participation aux travaux des jurys des examens et concours est fixée par les arrêtés du 13 avril 2012 (Éducation nationale). Rien n'a changé depuis. Les épreuves communes atomisent le bac : contrôle continu, épreuve de 2 heures sur une séance de 55 minutes (très simple !), choix des sujets par classe (mais la banque nationale des sujets n'est pas prête), barèmes de corrections, dématérialisation des copies, surveillances des correcteurs en ligne, épreuves réparties tout au long du cycle terminal sans interruption de janvier au mois de juin de l'année suivante, avec des épreuves de spécialités en Terminale dès le retour des vacances de février ! Face à cette totale impréparation, le SNES-FSU demande l'annulation de la première session d'épreuves communes qui doit avoir lieu dans moins de 3 mois et la transformation de la session de juin en épreuves nationales organisées par les rectorats, sans contrôle continu. La réforme de la fonction publique et la réforme des retraites se préparent simultanément aux réformes du lycée et du bac. Des manifestations et des mobilisations seront organisées très vite après les vacances d'automne pour contrer la destruction de l'Éducation Nationale et de nos métiers. Le SNES-FSU s'inscrit dans la grève du 5 décembre prochain. Nous appelons aussi à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre. A Paris, la manifestation aura lieu le samedi 23 novembre et un premier stage académique le 29 novembre (approche historique de la place des femmes dans la société et questions de métier et pratiques dans les établissements).

◆ EMILIE CLAIR, MARTINE CLODRÉ, MATHIEU LOGOTHETIS

RV de carrière : c'est le moment de contester !



« Vous avez 30 jours

pour contester

l'appréciation finale. »

2 Les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2018/2019 ont pris connaissance de leur appréciation finale. Beaucoup sont dépités face au manque de reconnaissance de l'institution et seulement 30% d'entre eux/elles auront une accélération de carrière d'un an. Le SNES-FSU continuera donc d'exiger une déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation professionnelle. Pour contester, il faut, dans les 30 jours suivant la notification initiale, saisir le recteur pour les certifié-e-s ou le ministre pour les agrégé-e-s. Il a 30 jours pour répondre. Si la révision est effectuée, la nouvelle appréciation est définitive. Sinon, il est possible de saisir la Commission Administrative Paritaire (CAP) compétente dans les 30 jours suivant la réponse ou, si absence de réponse, dans les 60 jours suivant le premier appel. Nous vous conseillons de garder une preuve de vos envois et d'en transmettre une copie à emploi@creteil.snes.edu. La décision à l'issue de la CAP sera définitive. En février 2019, grâce à l'intervention des commissaires paritaires du SNES-FSU, 62,5% des collègues concerné-e-s ont vu leur appréciation finale améliorée. La loi de transformation de la Fonction Publique prévoit la suppression des CAP examinant les mutations et les promotions, laissant ainsi les collègues seul-e-s face à l'administration. Il est encore temps d'agir en exigeant, au côté du SNES-FSU, le retrait de cette loi.

◆ LUDOVIC CHAPSAL, EMILIE CLAIR, MAX LOUHOUT, ANNE RICHARD

Non-titulaires : une gestion inhumaine et inacceptable !

3 Cette rentrée est catastrophique pour les collègues qui subissent une véritable régression dans la gestion de la DPE2, complètement incapable de faire face à ses missions ! En refusant de renouveler les contrats à l'année, le rectorat instaure un véritable plan social. De plus, il ne respecte pas la loi quand il ne délivre pas les attestations pour Pôle emploi. Du jamais vu, sachant qu'aucun dispositif d'accueil n'a été mis en place. L'arrivée massive de néo-titulaires, la mise en place de la 2e HSA et la « réforme » du lycée ont pour conséquence, sous couvert de coupes budgétaires, des non-renouvellements massifs. Or, les besoins existent ! Le rectorat refuse de nous communiquer les chiffres des affectations, ce qui nous empêche de prendre l'entière mesure de la situation ! En 2018/2019, 2300 contrats à l'année avaient été proposés. Le rectorat en annonce 500 de moins, mais comment le vérifie-t-on ? De nombreux élèves sont toujours en attente de professeurs. C'est le cas des élèves UPE2A dont les enseignant-es en CDD ont été licencié-es, quand bien même ils et elles étaient spécialisé-es pour ces missions ! La situation des collègues étrangers est extrêmement préoccupante car à la précarité financière s'ajoute le risque d'expulsion, faute de contrat. Devant cette situation inadmissible, le SNES-FSU s'engage aux côtés de tous les non-titulaires pour revendiquer :

- le réemploi de tou-te-s sur des contrats annuels ;
- l'envoi immédiat des attestations de fin de contrat ;
- la titularisation de tou-te-s.

◆ MARC BERTHET, DAMIEN BESNARD, BERNADETTE NOVÉ

De quoi la « discipline positive » est-elle le nom ?

4 Dernière lubie des managers de l'éducation nationale qui fragmente encore un peu plus le « collègue unique » : la « discipline positive », imposée sans aval du CA dans deux établissements classés REP+ en Seine-Saint-Denis, les collèges La Courtille (Saint-Denis) et Jean Lolive (Pantin) ! Il s'agit d'une doctrine comportementaliste initiée aux USA par le best-seller de Jane Nelsen, une éducatrice inspirée par la psychologie adlérienne qui prétend agir directement, en situation, sur le comportement des individus, et singulièrement des enfants, par la motivation et la coopération. Derrière un fatras de propositions convenues qui fleurent bon le développement personnel (on appréciera, entre autres, des compétences telles que « le courage d'être imparfait » ou encore le « respect de soi et des autres »), se dessine une vaste opération de contrôle des affects : les sciences de l'éducation sont reléguées aux oubliettes avec tout ce qui relève de la psychologie sociale, des représentations culturelles, des facteurs sociétaux. Derrière ces fariboles se dissimule un outil de gestion managériale des adultes : on éradique toute velléité critique, on

◆ GRÉGORI THUIZAT

Une rentrée en milieu hostile !

5 Infaisable ? Et pourtant... nous ferons quelque chose. Car quand on a des dizaines d'élèves devant soi, on ne peut pas juste dire que c'est infaisable. Nous ferons, oui, mais avec des retards, des actions ou des dossiers qui resteront en suspens, des tâches à commencer avant d'avoir fini les précédentes... une impression constante de courir après le temps, d'opérer des choix et des arbitrages mais sans décider vraiment, une insatisfaction permanente. Les conséquences à prévoir ? Une fatigue excessive voire de l'épuisement, des tensions ou des conflits dans les équipes, de l'anxiété, des renoncements... Cela aura donc un coût pour notre santé. Le soutien de nos chef-fe-s d'établissement ? De nos inspecteurs/trices ? Des parents d'élèves ? Les enseignant-e-s militant-e-s du SNES-FSU vous proposent plutôt une solidarité entre pairs. Continuons de lutter collectivement. Si la hiérarchie essaie de nous imposer des tâches qui correspondent à ses missions et facilitent son travail, elle risque de nous éloigner de notre activité principale. Pour bien des collègues, il est naturel de répondre d'abord aux injonctions chronophages de la hiérarchie, puis de courir ensuite après le temps. Invertissons les priorités. Soignons le travail qui nous tient à cœur. Nous ne sommes pas tenu-e-s d'obéir à n'importe quelle injonction. Le syndicat majoritaire des chef-fe-s d'établissement, le SNPDEN-UNSA se demande comment nous transférer la surcharge de travail ; il refuse une banalisation des cours pour faire passer des E3C identiques à tous-tes les élèves du lycée. Selon lui « l'organisation des E3C doit être le plus simple possible, invisible » : pour nous c'est NON !

◆ VÉRONIQUE PABIAN, CATHERINE ROUSTAN, ISABELLE TRUFFINET



« Nous ne sommes

pas tenu-e-s d'obéir

à n'importe

quelle injonction. »

»



Douche froide pour les CIO !

6 Dans la chaleur de l'été, J.M. Blanquer a rendu public le rapport Charvet comportant des préconisations mortifères pour les CIO, PsyEN et DCIO. Dans la foulée, il a annoncé une réforme de l'orientation, découlant de la loi « avenir professionnel » qui confie une mission d'information sur les métiers et les formations aux Régions. Une douche froide !

Afin de rendre plus « efficaces » et plus « modernes » nos services en y consacrant toujours moins de budget, il projette de disperser des PsyEN dans les lycées au prétexte d'un rapprochement des élèves et des équipes d'établissement et de réduire drastiquement le nombre de CIO. Ce projet prétend améliorer la collaboration entre ONISEP, CIDJ et Cereq alors que les DRONISEP sont transférées aux Régions ! Entendez donc plutôt : fermetures de CIO, suppressions de postes et démantèlement du service public d'orientation !

Car il s'agit de faire de la place aux chambres professionnelles et organismes mandatés par la Région pour informer les élèves dans le cadre des heures dédiées à l'orientation au lycée comme au collège. Les PsyEN et DCIO verraient une partie de leurs missions transférées aux professeur-e-s et CPE alors qu'ils/elles sont déjà bien assez chargé-e-s ! Le ministre pense-t-il qu'ils/elles se laisseront prendre aux pièges d'une vision adéquationniste de l'orientation ?

Les CIO sont à l'os depuis trente ans, alors qu'ils ont démontré la nécessité d'un service public d'orientation. Prendre la mesure de l'opposition qui émane du terrain serait la moindre des choses !

L'intersyndicale, constituée depuis un an, appelle à une nouvelle journée de mobilisation le 15 octobre... C'est ensemble qu'il faut lutter !

◆ GÉRALDINE DURIEZ, CHRISTINE JARRIGE

Une réforme des retraites injuste

7 Le scénario de la réforme des retraites est le même que celui des précédentes réformes d'E. Macron : pseudo concertation où rien ne peut se discuter, rapport, loi reprenant les orientations du rapport. La méthode, et donc le résultat, devraient peu évoluer, même en cas de report, d'autant que J-P. Delevoye est entré au gouvernement pour porter la loi. Septembre a été marqué par des journées de manifestation contre cette réforme et d'autres actions sont prévues y compris une "grève illimitée à partir du 5 décembre" de plusieurs syndicats de la RATP. Les raisons de cette mobilisation sont multiples. Derrière les éléments de langage (universalité, égalité, justice...) ce projet de régime de retraites par points, marque la fin du code des pensions civiles et militaires et veut rompre avec les principes de solidarité intergénérationnelle. Beaucoup de salarié-es seront perdant-e-s et notamment les enseignant-e-s. Actuellement, les fonctionnaires retraité-e-s ont une pension dont le montant est prévisible, calculable à l'avance : elle dépend du nombre d'années d'activité, du nombre d'enfants... Dans le projet, l'intégralité de la carrière devrait être prise en considération et non plus l'indice obtenu pendant les six derniers mois pour les fonctionnaires. Chaque euro gagné durant l'activité professionnelle permettra l'acquisition de points (10€ = 1 point), dont la valeur de conversion en pension sera définie au jour du départ en retraite, selon l'espérance de vie et la conjoncture économique à ce moment là (pour l'instant 1 point = 0,55€ à taux plein). Personne n'aura donc de visibilité sur le montant précis de sa retraite, sur l'âge auquel il pourra prétendre à une pension à taux plein ni sur l'âge auquel il serait souhaitable de partir. Pour pallier la catastrophe M. Delevoye préconise la prise en compte des primes et des indemnités dans le calcul de la pension. Las, les HSA, HSE, le très faible taux de primes dans nos rémunérations et le calcul des droits sur l'ensemble de la carrière, avec des salaires débutant à 1,25 SMIC, conduisent à des pertes énormes : 33% de moins sur la pension brute pour une carrière de 43 ans par exemple, 1932€ à la place de 2885 € ! Pour le gouvernement, il faut aussi, sans toucher aux avantages des plus riches, fixer ad vitam le montant des retraites à 13,8% du PIB alors que le nombre de retraité-es augmente. Deux pistes sont à l'étude : l'allongement de la durée de cotisation et la création d'un âge d'équilibre (âge pivot) pour toucher une retraite à taux plein en deçà duquel une décote de 5 % par an s'applique. Les premiers concernés par la réforme des retraites seront a priori ceux qui sont nés après 1963 mais la loi Touraine, qui prévoit de porter la durée de cotisation à 172 trimestres, soit 43 ans, entre en vigueur dès 2020. E. Macron déclare que les enseignants y perdront et qu'il faut donc revaloriser les carrières. Mais il ajoute qu'il faudra aussi repenser la durée du temps de travail. Le SNES-FSU réaffirme que d'autres solutions existent pour financer des retraites à 60 ans pour tous avec 75% du dernier salaire sans décote et prenant en compte les années d'études. Rien ne doit être négocié, il faut que le gouvernement retire son projet de réforme. Organisons la riposte dans l'unité syndicale avec tous ceux et celles qui condamnent cette réforme injuste.

◆ MARTINE CLODORÉ, ODILE MARAIS

Vos rendez-vous

- ▲ 15 octobre
Stage 93
Agir dans son établissement
- ▲ 17 octobre
Stage 77 et 94
Agir dans son établissement
- ▲ 7 novembre
Stage 77
"Comprendre cette réforme des retraites"
- ▲ 22 novembre
Stage "Entrée dans le métier, stagiaire et déjà enseignant-e/CPE"
- ▲ 29 novembre
Stage "Femmes engagées et éducation à l'égalité"
- ▲ 10 décembre
Stage CPE

Journal bimestriel
Prix : 2 euros
Abonnement : 10 euros
Directrice de publication :
Martine Clodoré
Relecture : Odile Marais
Graphisme : © Anne Vergoli
Maquette : SNES-FSU Créteil
Imprimerie : cava Expressions2
5 rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil
CPPAP 0921506180
ISSN 275-9352 n°2016-25

SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
Tél. 01.41.24.80.54

SNES-FSU Créteil Le Journal



- 1 L'ACTUALITÉ**
En dehors du collectif, point de salut !
- 2 LES PERSONNELS**
RV de carrière : c'est le moment de contester !
- 3 LES PERSONNELS**
Non titulaires : une gestion inhumaine et inacceptable !
- 4 LE MÉTIER**
De quoi la "discipline positive" est-elle le nom ?
- 5 LE MÉTIER**
Une rentrée en milieu hostile !
- 6 LA VIE DU SNES**
Douche froide pour les CIO
- 7 À VENIR**
Une réforme des retraites injuste
- 8 À VOS AGENDAS**
Vos rendez-vous